



Formation économique

des membres élus du CSE

(entreprise de 50 à 299 salariés)

Rôle et fonctionnement

Formation présentielle – **inter**

Enjeux Les lois de 2015 (dites « Macron & Rebsamen »), 2016 (loi Travail « El Khomri ») et en 2017 les « ordonnances Macron » ont modifié en profondeur l'organisation et le fonctionnement du CE. Elles ont également fortement impacté les salariés à travers la réforme du Code du travail. Le regroupement des instances (CE+DP+CHSCT), optionnel depuis 2015, devenu obligatoire avec le CSE pour toutes les entreprises, a amplifié ces changements. Fonctionnement et attributions du CSE sont-ils calqués sur la loi et la réglementation ou ont-ils été adaptés par un accord collectif ? Comment maîtriser le fonctionnement de cette institution complexe et exercer pleinement et efficacement ses missions.

Public visé

Membre d'un CSE (d'une entreprise de 50 à 299 salariés)

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement du CSE (fusion et non cohabitation des instances)
- Connaître les droits, les missions et les prérogatives respectives des ex-Comité d'entreprise, Délégués du personnel et CHSCT **au sein du CSE**
- Exercer pleinement et efficacement sa mission
- Apprécier l'évolution de l'architecture du droit du travail

Moyens et méthode

pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

- **L'utilisation pédagogique d'un projet de règlement intérieur type**

Intervenants confirmés

L'animation de la journée sera effectuée par :

Mathieu BESSON intervenant depuis 2001, ou Angélique DELLEVI, avocate, formatrice depuis 2012, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel.

Durée

2 jours (2 x 7 heures)

Horaires

9h00 – 17h00

Prix en inter

720 €/ participant
exonéré de toutes charges
Repas non compris

Dates

13-14 mai 2024
27-28 novembre 2024

Lieu

Paris / A distance

Précisions

complémentaires

Créé en 1965, notre cabinet est agréé de façon continue depuis 1984 pour la formation économique des élus du CE/CSE et 1985 en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT/CSE-SSCT.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Programme

Le comité social et économique - CSE

Rôle et fonctionnement

Droit du travail et IRP

- **Le Droit du Travail et sa nouvelle architecture**

Droit européen, lois et règlements, jurisprudence, accords de branche, conventions collectives, ANI, règlement intérieur, accords d'entreprise, accords de groupe, contrats de travail, décisions unilatérales, usages d'entreprise ...

Quels rôles respectifs pour les accords d'entreprises et de branches.

- **La représentativité syndicale**

Les critères de représentativité

- **La négociation collective en l'absence de Délégué syndical**

Les élus de CSE, les salariés mandatés ou non, le référendum

- **Rupture conventionnelle collective**

Plan de départ volontaire et code du travail

- **L'accord de performance collective**

Un nouveau cas de négociation de maintien dans l'emploi contre la remise en cause d'avantages acquis par le contrat de travail

- **Le télétravail**

Modalités de mise en place

- **Le Contrat de chantier ou de mission**

Contrat à Durée Indéterminée conclu pour la durée d'une prestation limitée dans le temps, nouveau Cdi ou CDD ?

- **Droits des élus**

Protection sociale, procédure spécifique de licenciement, fin du mandat, évolution salariale, entretiens de début et de fin de mandat, formations, utilisation du crédit d'heures (déplacements, mutualisation et report)... *selon le code du travail ou l'accord de mise en place du CSE.*

La Délégation du personnel au sein du CSE

- **Rôle et attributions, exercice des fonctions**

Les réclamations individuelles et collectives

L'action auprès de l'Inspecteur du Travail

Le droit des personnes et des libertés individuelles dans l'entreprise

L'assistance aux salariés et autres attributions

- **Les principaux motifs de sanction et de licenciement**

Le barème d'indemnisation en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse

Le licenciement économique

- **Rupture conventionnelle individuelle et transaction**

Deux modalités de départ individuel de l'entreprise

Le comité social et économique – CSE

Rôle et fonctionnement

Fonctionnement du cse

- **L'organisation du CSE**

Membres, participants, interlocuteurs

Rôle des suppléants

Réunions ordinaires ou extraordinaires, préparatoires

Convocation, ordre du jour, visio-conférence, enregistrement

Procès-verbaux, vote

Règlement intérieur

Commissions facultatives

Moyens matériels, local, affichage, communication, intranet

Co-financement des expertises

Attributions économiques et professionnelles

- **Droit d'information et de consultation**

La procédure de consultation, les délais préfix, les trois consultations « annuelles » récurrentes :

- les orientations stratégiques,
- la situation économique et financière,
- la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

Informations et consultations ponctuelles

Droits d'alerte

- **La Base de Données économiques, sociales et Environnementales (BDESE)**

- **Les experts**

- **La formation après la loi « Choisir son avenir professionnel »**

Santé, sécurité et Conditions de travail (SSCT)

- **Obligations de l'employeur et des travailleurs**

- **Les missions en SSCT**

*Programme développé lors de la **formation spécifique et obligatoire SSCT** d'une durée de 5 jours à destination des membres titulaires et suppléants du CSE.*

Organisme de formation agréé choisi par les élus et coût de la formation pris en charge par l'employeur.

Formation également disponible en intra

Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation :

- **En présentiel.** (Protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- **En visio.**

Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

Nous proposons une 3^{ème} journée **en option**

Utiliser les budgets du CSE en toute sérénité

- **Les obligations**

Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable ou non, trésorier...)

La distinction des budgets, les transferts entre budgets

La définition de la masse salariale

- **L'approbation annuelle des comptes du CSE**

Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapport d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèse...

La reddition en fin de mandat

Les justificatifs. La conservation des archives

La responsabilité civile. **Les assurances**

- **Les activités sociales et culturelles**

Qu'est-ce qu'une ASC ?

Pour quels bénéficiaires ?

Selon quels critères ?

Choix, comment les répartir équitablement ? La discrimination

Règles Urssaf (**comment ne pas être redressé**)

Les impôts (**ne pas devenir « commerçant », ne pas avoir de soucis avec la TVA**)

Bulletin d'inscription en fin de document



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)
 ADRESSE :
 TELEPHONE :
 ADRESSE E-MAIL :
 PERSONNE A CONTACTER :
 FONCTION : Date :

Veillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session 2024 Cocher la date choisie
	Le CSE Comité social et économique Rôle et fonctionnement	<input type="checkbox"/> 13-14 mai <input type="checkbox"/> 27-28 novembre De 9h00 à 17h00 <input type="checkbox"/> à Paris <input type="checkbox"/> en visio

Tarif de la formation : 720 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes
 - 10% à partir de 4 inscrits

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
 Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)
 ADRESSE :
 TELEPHONE :
 ADRESSE E-MAIL :
 PERSONNE A CONTACTER :
 FONCTION : Date :

Veillez inscrire

Nom des stagiaires	Intitulé du stage	Date de la session 2024 Cocher la date choisie
	Trésorier Utiliser les budgets du CSE en toute sérénité	<input type="checkbox"/> 15 mai
		<input type="checkbox"/> 29 novembre
		De 9h00 à 17h00
		<input type="checkbox"/> à Paris
		<input type="checkbox"/> en visio

Tarif de la formation : 360 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
 Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure